



Vente d'un bien acheté avec part d'héritage

Par **libellules06**, le **28/05/2015** à **10:41**

Bonjour !

Mon époux a hérité d'un bien lors du décès de son père (exploitation agricole) en 2006

Il a ensuite vendu l'ensemble de ce bien et avec la somme perçue il a acquis un commerce en 2007 (murs, fonds et stock) sur lequel je travaille également depuis le début de l'activité, mais sans être salariée, et depuis 4 ans en tant que conjoint collaborateur.

Nous étions déjà mariés lors de ces 2 faits.

Ai-je droit à une part financière de ce commerce en cas de séparation ou de divorce ?

Ce commerce doit-il être estimé par un notaire lors d'une demande d'aide juridictionnelle ?

Merci pour vos réponses !

Par **domat**, le **28/05/2015** à **18:19**

bjr,

si l'acte d'achat de ce bien mentionne qu'il a été financé par des fonds propres de votre mari, ce bien est un bien propre à votre mari sur lequel vous n'avez aucun droit en cas de divorce.

pour l'aide juridictionnelle vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18074.xhtml>

cdt